

## REGLEMENT INTERIEUR DE LA DEMI-PENSION

- 1) La demi-pension est ouverte de 11h30 à 13h20.
- 2) Ce règlement s'applique à tous les membres des communautés éducatives du collège et du lycée Olympe de Gouges et du lycée professionnel de Noisy le Sec.
- 3) Seules les personnes munies d'un badge personnel valide peuvent accéder à la demi-pension.
- 4) L'accès à la demi-pension se fait uniquement par l'entrée principale.
- 5) Nul n'est autorisé à introduire de la nourriture ou une boisson à l'intérieur de la demi-pension.
- 6) Chacun doit respecter les files d'attente, et se rendre ensuite dans la salle de restauration qui suit la chaîne où l'on s'est servi.
- 7) Le port de tout couvre- chef est interdit à l'intérieur de la demi-pension.
- 8) L'usage des téléphones portables et des MP3 est toléré, sans haut parleur, et uniquement dans les salles de restauration.
- 9) A la fin du repas, le plateau doit être rapporté dans les casiers prévus à cet effet.
- 10) Le comportement de tous doit être poli, correct et respectueux des autres , en particulier à l'égard des agents et des surveillants.